

**L**es récentes déclarations du nouveau ministre socialiste de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, sur la nécessité d'un enseignement de la morale laïque à l'école publique ne devraient pas particulièrement déranger ses prédécesseurs directs. C'est en effet au ministre UMP Xavier Darcos que l'on doit la réintroduction de l'instruction civique et morale dans les programmes de l'école primaire entrés en vigueur en septembre 2009. Celui-ci affirmait alors : « *L'école primaire doit rester garante de l'idéal républicain : permettre à chaque enfant de devenir, par l'instruction, un citoyen libre et éclairé [...]. Cet enseignement permet à l'enfant de découvrir progressivement les valeurs, les principes et les règles qui régissent l'organisation des relations sociales... [...] Il inclut la connaissance des symboles de la République française.* »

#### La morale laïque selon Vincent Peillon

La circulaire ministérielle parue en août 2011 sous la signature de Luc Châtel postule que l'instruction civique contribue à la formation du citoyen en faisant connaître les textes, les symboles et les institutions de la République tandis que l'instruction morale doit se préoccuper de la personne, de sa liberté individuelle ainsi que de ses relations avec autrui. L'instruction morale doit donc constituer un enseignement à part entière avec un cours régulier à tous les niveaux de l'école primaire, distinct de celui d'éducation civique. La distinction traditionnelle faite depuis la Révolution française entre les deux missions confiées à l'école républicaine – l'instruction des enfants et l'éducation des futurs citoyens – se retrouve donc dans les propos tant de Xavier Darcos, de Luc Châtel que de Vincent Peillon.

Ainsi, lorsque ce dernier, en admi-

**« Des valeurs sont plus importantes que d'autres : la connaissance, le dévouement, la solidarité plutôt que l'argent, la concurrence et l'égoïsme »**

rateur passionné de l'œuvre des fondateurs de l'école républicaine, plaide pour une refondation de celle-ci par l'enseignement généralisé de la « morale laïque » à tous les niveaux, il ne fait qu'étendre et parachever l'œuvre de ses prédécesseurs. Dans l'interview qu'il a donné le 1<sup>er</sup> septembre au *Journal du Dimanche*, il développe ainsi ses convictions : « *La morale laïque, c'est comprendre ce qui est juste, distinguer le bien du mal, c'est aussi des devoirs autant que des droits, des vertus, et surtout des*

**MORALE LAÏQUE.** Contre une morale qui fleure bon l'école de la troisième République, l'auteure plaide pour un meilleur partenariat entre l'école et la famille dans la transmission des valeurs.

## « L'État doit-il dicter des valeurs morales imposables à tous ? »



L'école de la deuxième chance des ministères de la Défense et du Travail forme de jeunes adultes

valeurs. Je souhaite pour l'école française un enseignement qui inculquerait aux élèves des notions de morale universelle, fondée sur les idées d'humanité et de raison. [...] Un certain nombre de valeurs sont plus importantes que d'autres : la

connaissance, le dévouement, la solidarité, plutôt que les valeurs de l'argent, de la concurrence, de l'égoïsme... Nous devons également porter et défendre l'égalité des gar-

çons et des filles. »

Cette morale républicaine ne se veut ni de droite ni de gauche, mais entend rester fidèle à la définition qu'en avait donnée Jules Ferry : une morale commune qui s'impose à la diversité des confessions religieuses, sans jamais « blesser » aucune conscience individuelle. Cette morale est également soutenue par l'amour de la patrie qu'il s'agirait de développer chez l'élève, en le distinguant du « mauvais » nationalisme. Parce que notre pays porterait «

des valeurs universelles », Vincent Peillon ne craint pas alors de reprendre à son compte le slogan cocardier des républicains entonné rituellement depuis les débuts de la troisième République : « *Ce qui fait la France, c'est la Déclaration des droits de l'homme.* »

Vincent Peillon réaffirme donc ouvertement son ancrage idéologique dans la tradition républicaine de la troisième République, d'une manière qui ne me semble plus correspondre aux défis de notre époque. Nous devons en effet nous interroger sur la pertinence de cette référence, compte tenu de l'affirmation intervenue depuis plusieurs dizaines d'années d'une autre valeur fondamentale de la démocratie, le respect des différences et du pluralisme culturel. Est-ce encore la mission d'un État moderne que de dicter des valeurs morales imposables à tous ? L'enseignement actuel a-t-il besoin du secours d'une morale prétendument universelle pour réaffirmer la nécessité des « bonnes pratiques » à l'école ? Un simple règlement, sans justification morale et de type juridique, ne serait-il pas mieux adapté à notre pratique actuelle de la

démocratie ? On peut en tout cas en discuter.

Un autre axiome qui mériterait plus ample examen est celui selon lequel « *le but de la morale laïque est de permettre à chaque élève de s'émanciper, car le point de départ de la laïcité, c'est le respect absolu de la liberté de conscience. Pour donner la liberté du choix, il faut donc être capable d'arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel, pour après faire un choix.* »

Cette rhétorique traditionnellement républicaine de l'émancipation des consciences par l'école de la République omet – stratégiquement ? – d'énoncer un autre déterminisme présent et souvent surmédiatisé dans la vie des élèves : le facteur religieux. N'est-ce pas justement œuvrer contre la liberté de conscience que de vouloir imposer par le haut une « émancipation » qui n'est pas forcément désirée par tous ? Et ne jette-t-on pas, une fois de plus, le discrédit sur la valeur même de l'enseignement moral ou religieux procuré aux enfants dans les familles et dans les communautés, en réaffirmant le primat absolu d'un enseignement moral idéologiquement garanti, qui serait évidemment exclusivement délivré par l'État-enseignant ? Hors de la République, il n'y aurait donc point de salut ? Et Vincent Peillon semble ainsi agiter des épouvantails prompts à effrayer les Français : « *Si ces questions ne sont pas posées, réfléchies, enseignées à l'école, elles le sont ailleurs par les marchands et par les intégristes de toutes sortes. Si la République ne dit pas quelle est sa vision de ce que sont les vertus et les vices, le bien et le mal, le juste et l'injuste, d'autres le feront à sa place.* »

La simplification à laquelle se livre Vincent Peillon en faisant de la République la seule source de la morale légitime dénie ainsi toute valeur aux propositions morales présentées par les différentes religions et mouvements philosophiques autres que « *les marchands et les intégristes.* » Ceux-ci, et leurs représentants, ne devraient-ils pas réagir publiquement et rappeler le rôle qu'ils entendent jouer dans la société civile dans le respect du pluralisme ?

Vincent Peillon conclut son interview par ce slogan : « *La bataille que doit mener l'école est aussi une bataille de valeurs. Nous allons la mener.* » L'emploi de ce vocabulaire volontariste, voire un tantinet belliciste, me semble rendre plus difficile l'adhésion de tous à cette « morale commune ».

Sans la recherche d'un partenariat équilibré – au lieu de l'exacerbation de la concurrence entre les deux principales sources de l'éducation, la famille et l'école, l'effort mené par les enseignants pour transmettre des valeurs communes aux enfants, futurs citoyens de la République, risque d'être un combat perdu d'avance. ■

VALENTINE ZUBER

**Valentine Zuber**  
École pratique des hautes études – chaire de sociologie des religions et de la laïcité

#### À LIRE

Une religion pour la République  
La foi laïque de Ferdinand Buisson  
Vincent Peillon  
Seuil, 2010.